

Informations de base	
2023/3028(RSO) RSO - Décisions d'organisation interne	Procédure terminée
Décision relative à la constitution des délégations à l'Assemblée parlementaire paritaire OEACP-UE, à l'Assemblée parlementaire Afrique-UE, à l'Assemblée parlementaire Caraïbes-UE et à l'Assemblée parlementaire Pacifique-UE, et à la définition de leur composition numérique	
Subject 8.40.01.06 Commissions, délégations interparlementaires	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/3028(RSO)
Type de procédure	RSO - Décisions d'organisation interne
Sous-type de procédure	Organisation du Parlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 229
État de la procédure	Procédure terminée